

Communiqué de presse

12.06.2008

Amende de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de Bossard Holding AG

La SWX Swiss Exchange a prononcé une amende à l'encontre de Bossard Holding AG pour infraction aux dispositions des normes comptables IFRS dans le cadre des comptes consolidés 2007. Cette sanction se fonde sur la publication non conforme de corrections d'erreurs.

Cotée au segment principal de la SWX Swiss Exchange, l'entreprise Bossard Holding AG a enfreint les règles des IFRS (International Financial Reporting Standards) car elle n'a pas publié les corrections d'erreurs effectuées dans le tableau de financement de façon conforme aux dispositions déterminantes de la norme IAS 8, «Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs». La violation des dispositions des IFRS en matière de publication ne modifie pas le patrimoine, les revenus et la situation financière tels qu'exposés par Bossard Holding AG dans ses comptes consolidés 2007.

Les IFRS exigent la présentation des informations sur la nature de l'erreur d'une période antérieure. Quant à la correction des effets de change, Bossard Holding AG s'est contentée de déclarer que le tableau de financement 2006 avait été modifié et que les écarts de change compris dans la différence de conversion monétaire étaient attribués aux postes correspondants du tableau de financement.

En outre, le tableau de financement a fait l'objet d'autres corrections d'erreurs (présentation brute des flux de trésorerie) que les investisseurs n'ont pas pu identifier. Ainsi, Bossard Holding AG a accompagné certains chiffres de l'exercice précédent de la mention «publiés en 2006» et ne l'a pas signalé en tant que correction d'erreurs, contrairement à ce qu'exige IAS 8.

Les investisseurs n'ont donc pas été avertis de la survenance d'une erreur ni de son origine, de sorte que les destinataires du rapport financier ont manqué d'une donnée essentielle pour évaluer la qualité des comptes de l'émetteur.

Au vu de la situation d'ensemble, la SWX a condamné en l'espèce Bossard Holding AG à verser une amende de CHF 10'000 dans le cadre d'une décision de sanction.

L'établissement des rapports financiers dans le respect des normes comptable et de révision en vigueur fait partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions de la SWX consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour de plus amples informations sur les normes de présentation des comptes, veuillez cliquer sur:

http://www.swx.com/admission/being_public/financial_reporting_fr.html

Les sanctions précédentes de la SWX dans le domaine de la présentation des comptes se trouvent à l'adresse:

http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/media_releases/financial_reporting_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction. www.swx.com

La SWX Swiss Exchange est une entreprise de Swiss Financial Market Services AG. Swiss Financial Market Services AG offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.